

**ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-
PÊCHEUR INC.**

États financiers

Exercice terminé le 30 novembre 2019

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

ÉTATS FINANCIERS

30 novembre 2019

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3
ÉTAT DES RÉSULTATS	6
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	7
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	8
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	9
NOTES COMPLÉMENTAIRES	10
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
ANNEXE A - PRODUITS	18
ANNEXE B - EXPLOITATION - RÉSEAU ROUTIER	18
ANNEXE C - ADMINISTRATION ET GESTION INTERNE	19
ANNEXE D - ACCUEIL	19
ANNEXE E - PROTECTION DE LA FAUNE	19
ANNEXE F - AMÉNAGEMENT	20
ANNEXE G - AUTRES SERVICES AUX UTILISATEURS	20

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**Aux membres de
L'Association Chasse et Pêche Martin-Pêcheur Inc.**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association Chasse et Pêche Martin-Pêcheur, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 novembre 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 novembre 2019, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



MARTIN PRIVÉ CPA INC.

Par: Martin Privé, CPA auditeur, CA

Chicoutimi, le 8 juin 2020

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.**ÉTAT DES RÉSULTATS**

Exercice terminé le 30 novembre	2019	2018
	\$	\$
PRODUITS (annexe A)	<u>721 475</u>	<u>727 122</u>
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Administration et gestion interne (annexe C)	274 314	250 420
Accueil (annexe D)	282 311	280 606
Protection de la faune (annexe E)	145 960	118 933
Aménagement (annexe F)	42 402	31 663
Autres services aux utilisateurs (annexe G)	<u>42 536</u>	<u>26 090</u>
	<u>787 523</u>	<u>707 712</u>
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	<u>(66 048)</u>	<u>19 410</u>
PROJETS ET SUBVENTIONS		
Exploitation - Réseau routier (annexe B)	382 607	255 722
Aménagement (annexe F)	<u>5 982</u>	<u>90 521</u>
	<u>388 589</u>	<u>346 243</u>
SUBVENTIONS	<u>457 602</u>	<u>304 939</u>
	<u>(69 013)</u>	<u>41 304</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	<u><u>2 965</u></u>	<u><u>(21 894)</u></u>

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

Exercice terminé le 30 novembre			2019	2018
	Actif net investi en immobilisations	Actif net non affecté		
	\$	\$	\$	\$
SOLDE, début de l'exercice	99 005	341 210	440 215	462 109
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(18 698)	21 663	2 965	(21 894)
Investissement en immobilisations	<u>30 617</u>	<u>(30 617)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE, fin de l'exercice	<u>110 924</u>	<u>332 256</u>	<u>443 180</u>	<u>440 215</u>

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

Au 30 novembre	2019	2018
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	36 255	145 995
Placements temporaires (1.18 %)	159 119	157 222
Comptes clients et autres créances (note 4)	309 132	50 649
Frais payés d'avance	17 593	18 895
	<u>522 099</u>	<u>372 761</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	<u>241 678</u>	<u>183 397</u>
	<u>763 777</u>	<u>556 158</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	221 616	74 984
Portion remboursable au cours du prochain exercice (note 8)	5 788	-
	<u>227 404</u>	<u>74 984</u>
SUBVENTIONS REPORTÉES (note 6)	62 804	40 959
DETTE À LONG TERME (note 8)	<u>30 389</u>	<u>-</u>
	<u>320 597</u>	<u>115 943</u>
ACTIF NET		
Actif net non affecté	332 256	341 210
Actif net investi en immobilisations	110 924	99 005
	<u>443 180</u>	<u>440 215</u>
	<u>763 777</u>	<u>556 158</u>
ÉVENTUALITÉS (note 9)		
ENGAGEMENT (note 10)		

Approuvé :

Administrateur

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 30 novembre	2019	2018
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des charges sur les produits	2 965	(21 894)
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement - Immobilisations corporelles	21 010	60 915
Amortissement - Subvention reportée	(2 312)	-
	<u>21 663</u>	<u>39 021</u>
Variation des comptes clients et autres créances	(246 826)	46 326
Variation des frais payés d'avance	1 302	(15 164)
Variation des créditeurs	107 858	27 051
Variation des produits reportés	-	(900)
	<u>(116 003)</u>	<u>96 334</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(76 358)
Subventions reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	12 500	-
	<u>12 500</u>	<u>(76 358)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(4 340)	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(107 843)	19 976
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice	303 217	283 241
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice	195 374	303 217

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse (36 255 \$), les placements temporaires (159 119 \$) et le découvert bancaire (0 \$), le cas échéant.

Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent l'acquisition d'immobilisations corporelles par financements à court terme et long terme (note 4).

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 novembre 2019

1- STATUTS CONSTITUTIFS

L'organisme a été constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 12 janvier 1978 et il est normalement exempté des impôts sur le revenu. Il a pour but d'assurer la gestion d'une zone d'exploitation contrôlée de chasse et pêche et de promouvoir les activités sportives récréotouristiques sur le territoire de la zone d'exploitation contrôlée.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Entité ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales conventions comptables suivantes:

Gestion du capital

Les activités de l'organisme sont principalement financées par des produits provenant des membres et de subventions. Les fonds ainsi disponibles sont répartis entre les diverses activités de l'organisme en fonction des priorités établies par le conseil d'administration.

Apports reçus sous forme de biens et services

Des bénévoles consacrent plusieurs heures par année et à aider l'organisme à assurer son fonctionnement. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de service, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers. Il en est de même pour les biens et autres services reçus à titre d'apports.

Comptabilisation des produits

Méthode de comptabilisation des produits d'activités

L'organisme réalise des produits provenant de la vente de services. Le prix de vente que le client doit payer est établi au moment de la vente. L'organisme constate les produits provenant de la vente de biens ou services dans le cadre de ses activités lorsque les exigences relatives à l'exécution sont satisfaites et qu'au moment de l'exécution le recouvrement final est raisonnablement sûr. Les exigences relatives à l'exécution sont satisfaites lorsqu'il existe une preuve convaincante d'un accord, que les services ont été rendus et que le prix est déterminé ou déterminable.

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 novembre 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Méthode de comptabilisation des apports

L'organisme réalise des produits provenant de l'obtention de subvention. Les apports sont comptabilisés à l'aide de la méthode du report. Les apports affectés sont constatés à titre de produit de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amorties sont reportés et comptabilisés en produit selon la même méthode que celle suivie par l'amortissement des immobilisations acquises. Les apports non affectés sont constatés à titre de produit lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations et affectés à l'acquisition d'immobilisations non amortis sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût.

Les actifs financiers évalués au coût se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des comptes clients et autres créances.

Les passifs financiers évalués au coût se composent des créanciers et de l'emprunt à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la société détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 novembre 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, dans la situation où l'organisme aurait des dépôts à terme qu'il ne pourrait utiliser pour les opérations courantes en raison d'affectation, ces derniers ne seraient pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes et les périodes suivantes :

	Méthodes	Périodes
Bâtisse	Linéaire	10 ans
Matériel roulant	Linéaire	5 ans
Équipement de plein air	Linéaire	15 ans
Installation de plein air	Linéaire	10 ans
Équipement informatique	Linéaire	7 ans
Aménagement de camping	Linéaire	20 ans
Équipement forestier	Linéaire	5 ans

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. Une réduction de valeur ne peut pas faire l'objet d'une reprise.

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 novembre 2019

3- RÉVISION D'ESTIMATIONS COMPTABLES

Au cours de l'exercice, l'organisme a révisé la durée de vie utile des aménagements de camping passant de 5 ans à 20 ans. Cette révision d'estimation comptable a été comptabilisée prospectivement à compter de l'exercice courant et a eu pour effet de diminuer la dépense d'amortissement de l'exercice de 64 040 \$. Le report de la subvention y étant affectée a également été ajusté prospectivement et réduite de 13 219 \$.

Au cours de l'exercice, l'organisme a révisé la durée de vie utile des équipements de plein air passant de 4 ans à 15 ans. Cette révision d'estimation comptable a été comptabilisée prospectivement à compter de l'exercice courant et a eu pour effet de diminuer la dépense d'amortissement de l'exercice de 997 \$.

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Comptes clients	6 594	3 991
Taxes à recevoir	20 231	14 048
Subvention à recevoir	<u>282 307</u>	<u>32 610</u>
	<u><u>309 132</u></u>	<u><u>50 649</u></u>

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			<u>2019</u>	<u>2018</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
	\$	\$	\$	\$
Bâtisse	154 579	151 376	3 203	1 350
Matériel roulant	111 676	78 465	33 211	990
Équipement de plein air	12 724	2 050	10 674	3 804
Installation de plein air	9 206	1 802	7 404	7 929
Équipement informatique	8 061	1 818	6 243	3 999
Aménagement de camping	681 304	501 401	179 903	165 325
Équipement forestier	1 300	260	1 040	-
	<u><u>978 850</u></u>	<u><u>737 172</u></u>	<u><u>241 678</u></u>	<u><u>183 397</u></u>

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 novembre 2019

6 - SUBVENTIONS REPORTÉES

Les apports reportés représentent des apports affectés ayant servi à la construction d'un aménagement de camping. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	40 959	56 490
Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(2 312)	(15 531)
Montant octroyé	<u>24 157</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>62 804</u>	<u>40 959</u>

7 - CRÉDITEURS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs	179 529	64 618
Salaires et contributions à payer	19 378	10 366
Provision pour litige (note 9)	20 713	-
Sommes dues à titre de mandataire	<u>1 996</u>	<u>-</u>
	<u>221 616</u>	<u>74 984</u>

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 novembre 2019

8 - DETTE À LONG TERME

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Emprunt d'un montant initial de 40 517 \$, remboursable par versements mensuels de 482 \$ sans intérêt, échéant en février 2026, garanti par un matériel roulant d'une valeur comptable nette de 32 331 \$.	36 177	-
Portion remboursable au cours du prochain exercice	<u>5 788</u>	<u>-</u>
	<u>30 389</u>	<u>-</u>

Les paiements en capital estimés de la dette à long terme payables au cours des prochains exercices sont les suivants :

\$

2020	5 788
2021	5 788
2022	5 788
2023	5 788
2024	5 788

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 novembre 2019

9 - ÉVENTUALITÉS

En septembre 2018, une poursuite a été intentée contre l'organisme pour la suspension d'une employée. L'organisme a contesté cette réclamation. Toutefois, au cours de l'exercice, le verdict a été rendu obligeant ainsi à verser un montant de 22 879 \$ en dommages et intérêts. Ce montant ayant été comptabilisé aux résultats de l'exercice courant.

En août 2019, cette employée a été congédiée. Suite à sa mise à pied, deux autres griefs ont été déposés pour congédiement et contestation. Le procès aura lieu au début septembre 2020 et risque de se poursuivre jusqu'en décembre 2020. L'enjeu de la poursuite consiste en la réintégration de l'employée et au dédommagement des revenus perdus suite au congédiement jusqu'à la réintégration si cette dernière obtient gain de cause. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige. De l'avis des conseillers juridiques, les dommages subis pourraient s'élever à 24 100 \$. Il existe toutefois un risque que la perte soit différente dépendamment de la durée du procès et de la date de réintégration de l'employée en question. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers. De l'avis des conseillers juridiques, il est peu probable qu'il y ait des coûts relatifs au second grief.

Au cours de l'exercice courant, un quatrième grief a été déposé contre l'organisme par un ancien employé ayant quitté son emploi suite à un accident de la route en mai 2018. Ce grief a été réglé hors tribunaux pour un montant brut de 4 553 \$.

Au cours de l'exercice, un cinquième grief a été déposé contre l'organisme par un employé pour un congé d'un an. Ce grief a été réglé hors tribunaux et l'organisme n'a pas eu à déboursier de somme relativement à ce conflit. De l'avis des conseillers juridiques, il est peu probable qu'il y ait suite.

10- ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail concernant le local qu'elle occupe. Le bail d'une durée de 5 ans se terminera le 31 janvier 2024. Le loyer mensuel est de 584 \$ plus taxes.

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices en vertu des contrats de location-exploitation s'établissent comme suit.

2020	7 008 \$
2021	7 008 \$
2022	7 008 \$
2023	7 008 \$
2024	1 168 \$

11- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. Les risques importants sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit à la date du bilan, soit le 30 novembre 2019.

L'organisme consent du crédit aux utilisateurs des terrains de camping. Il effectue des évaluations des sommes à recevoir régulièrement. De plus, il évalue, de façon continue, les montants à recevoir concernant les cotisations impayées sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa dette long terme et de ses comptes fournisseurs. Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des passifs financiers.

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Exercice terminé le 30 novembre

2019**2018**

\$

\$

ANNEXE A - PRODUITS

Droits d'accès	260 268	261 075
<i>Forfaits simples :</i>		
Pêche	120 889	117 859
Chasse	1 741	2 605
<i>Forfaits mixtes et complets :</i>		
Pêche	64 606	67 177
Pêche et chasse	82 525	82 016
Petits et gros gibiers	12 164	8 645
Chasse aux orignaux	10 721	11 100
Location - Terrain de camping	88 250	83 722
Services aux usagers	45 454	45 706
Cartes de membres	34 857	35 262
Commandites et partenariats	-	11 955
	721 475	727 122

ANNEXE B - EXPLOITATION - RÉSEAU ROUTIER*PROJETS :*

Tuyaux métalliques	30 837	15 877
Rechargement	7 958	13 150
Nivelage - Routes secondaires	42 808	39 338
Entretien et réparations	301 004	187 357
	382 607	255 722

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Exercice terminé le 30 novembre

2019**2018**

\$

\$

ANNEXE C - ADMINISTRATION ET GESTION INTERNE*FONCTIONNEMENTS :*

Salaires et charges sociales	124 155	135 133
Transport et communications	17 229	24 317
Services professionnels	77 232	44 494
Loyer et locations	6 980	7 071
Fournitures et équipements	5 173	8 259
Entretien et réparations	227	330
Publicité et représentation	11 720	9 847
Déprédation de la gouvernance	-	4 823
Cotisations, affiliations et accompagnement	31 598	16 146
	274 314	250 420

ANNEXE D - ACCUEIL*FONCTIONNEMENTS :*

Salaires et charges sociales	238 980	222 124
Fournitures et équipements	19 406	23 610
Transport et communication	17 120	14 504
Services professionnels	4 625	5 140
Entretiens et réparations	656	14 412
Amortissement - Équipements informatiques	1 524	816
	282 311	280 606

ANNEXE E - PROTECTION DE LA FAUNE*FONCTIONNEMENTS :*

Salaires et charges sociales	125 149	90 803
Fournitures et équipements	12 764	14 482
Entretien et réparations	4 923	7 699
Services professionnels	3 124	5 949
	145 960	118 933

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Exercice terminé le 30 novembre

2019**2018**

\$

\$

ANNEXE F - AMÉNAGEMENT*PROJETS:*

Affichage du territoire	(1 037)	30 098
Amortissement - Aménagement de camping	9 331	73 371
Stationnements et débarcadères	-	2 583
Amortissement - Subventions relatives aux aménagements de camping	(2 312)	(15 531)
	5 982	90 521

FONCTIONNEMENTS :

Cueillette des ordures	35 829	31 663
Entretien et réparations - Aménagement de camping	6 573	-
	42 402	31 663
	48 384	122 184

ANNEXE G - AUTRES SERVICES AUX UTILISATEURS*FONCTIONNEMENTS :*

Transport et communication	32 381	23 831
Amortissement des installations de plein air	10 155	2 259
	42 536	26 090